



## Annulation devis

-----  
Par Martine07

Bonjour,

Nous avons signé sur une foire un "bon de commande" pour pompe a chaleur en novembre 2015, ou plutot un devis noté "bon pour accord". Depuis le vendeur devait nous fournir une attestation RGE, reclamee plusieurs fois, promise plusieurs fois, j'ai finalement reçu une attestation de formation mais pas d'attestation d'enregistrement pour la societe. Idem pour l attestation de manipulation de fluides frigorigenes (encore promise par tel debut fevrier).

N'ayant plus confiance, apres ces mois d'echange sans succes, je souhaite donc annuler. Puis je commencer par un mail proposant de renoncer d'un commun accord a ce devis ?

Ce devis signe nous engage t il autant qu'un bon de commande ?

Aucun acompte verse, rien de précisé sur le devis, pas de délai ou conditions de paiement. Est-ce legal ?

Comment faire au plus simple et au plus sur ?

Chaque fois que j appelle le vendeur me promet les documents pour demain.

Merci pour vos conseils